**1°/ Elections sénatoriales 2014**.

**2°/ Délibération portant projet de préempter la parcelle AC 671 ( jardin public proche caserne forestiers ) et demande d’avis des domaines**.

La collectivité a reçu un courrier du Département afin de nous informer que ce dernier avait été sollicité pour une vente de sa parcelle AC 671  LE VILLAGE, parcelle actuelle du petit square proche de la caserne.

La parcelle est d’une superficie de 260 m2. Il vous est proposé du fait que la commune a un droit de préemption de projeter son acquisition et avant tout de solliciter l’avis des doamines afin d’évaluer sa valeur.

Avis du Conseil Municipal :